REPUBLIQUE FRANCAISE

Délibération du Conseil Municipal

DEPARTEMENT DE LA LOIRE

Séance du **10 juin 2024 –** 20 h 30

VILLE DE RIORGES

LE MAIRE CERTIFIE

N° DCM 2024 78

OBJET:

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

RENOVATION STRUCTURANTE DU GYMNASE GALLIENI

APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

1. Que la convocation de tous les conseillers municipaux en exercice a été faite le 3 juin 2024 dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite, conforme au texte du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée, par extrait à la porte de la Mairie le 11 juin 2024.

2. Que le nombre des conseillers en exercice, au jour de la séance, était de 33 sur lesquels il y avait 28 membres présents, à savoir :

Jean-Luc CHERVIN, *maire*; Véronique MOUILLER, Eric MICHAUD, Isabelle BERTHELOT, Nabih NEJJAR, Nathalie TISSIER-MICHAUD, Jacky BARRAUD, Brigitte BONNEFOND, André CHAUVET, Daniel CORRE *adjoints*; Jean-Luc REYNARD Martine SCHMÜCK, Pascaline PATIN, Thierry ROLLET, *conseillers municipaux délégués*, Michelle BOUCHET, Cédric SCHÜNEMANN, Brigitte MACAUDIERE, Chantal LACOUR, Richard MOUSSÉ, Andrée RICCETTI, Christian SEON, Bénédicte PARIS, Jean CLERET, Catherine ZAPPA, Vincent MOISSONNIER, Gaëtan REDEUILH, Bernard JACQUOLETTO et Catherine REMY-MENU, *conseillers municipaux*.

Absent avec excuses : Pierre BARNET, conseiller municipal délégué, Delphine DEBATISSE, Michel CELLIER, Valérie MACHON, Bérenger CENTI, conseillers municipaux.

Absent sans excuse : Néant

Secrétaire élue pour la durée de la session : Brigitte MACAUDIERE

A l'ouverture de la séance, M. le Président précise qu'aucun pouvoir écrit donné à un collègue par les conseillers municipaux empêchés d'assister à la séance, de voter en leur nom, par application de l'article L 2121.20 du Code Général des Collectivités Territoriales n'a pas déposé sur le bureau de l'assemblée ;

NOMS DES MANDANTS	NOMS DES MANDATAIRES	
Pierre BARNET	Véronique MOUILLER	
Michel CELLIER	Jean-Luc REYNARD	
Delphine DEBATISSE	Isabelle BERTHELOT	
Valérie MACHON	Chantal LACOUR	
Bérenger CENTI	Catherine ZAPPA	

Le Conseil Municipal a donné acte de ce dépôt.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201840-20240611-DCM_2024_78-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/06/2024 Affichage : 11/06/2024

VIE ASSOCIATIVE ET ACTION CULTURELLE

RENOVATION STRUCTURANTE DU GYMNASE GALLIENI APPROBATION DU PROJET ET DU PLAN DE FINANCEMENT

Eric Michaud, adjoint au maire en charge de la vie associative et du sport, expose à l'assemblée :

La commune envisage de longue date une rénovation importante du gymnase Galliéni.

Cette rénovation structurante consisterait en premier lieu en une démolition-reconstruction de l'ensemble des vestiaires et des sanitaires, qui ne sont ni fonctionnels, ni adaptés à l'accueil des publics scolaires et aux normes de la pratique sportive à prendre en compte pour accompagner l'évolution du Basket Club Riorgeois vers un niveau de compétition supérieur.

Elle porterait également sur une amélioration conséquente du fonctionnement de l'équipement en termes de développement durable : remplacement de la chaudière et du système de chauffage et de fourniture d'eau chaude, isolation du bâtiment en partie haute. D'importantes économies d'énergie en seraient attendues.

La commune a élaboré un avant-projet détaillé des travaux envisagés, dont le montant est estimé à environ 1,385 millions d'euros. Le chantier pourrait être engagé sur la saison sportive 2024/2025.

L'Agence Nationale du Sport (ANS) a mis récemment en place un dispositif de subventionnement, intitulé 5000 équipements - Génération 2024, inscrit dans la continuité du Plan 5000 terrains de sport (2022-2023), qui a connu un grand succès qualitatif et quantitatif avec plus de 5500 terrains de sport financés sur tout le territoire français, ainsi que dans le prolongement des politiques publiques destinées à renforcer le lien avec le milieu scolaire : 2h de sport au collège et 30 minutes d'Activité Physique et Sportive (APQ) à l'école.

Ce nouveau Plan 5000 équipements – Génération 2024 se déploiera selon 3 axes :

- Les équipements de proximité ;
- Les cours d'écoles actives et sportives ;
- Les équipements structurants.

Le projet de la Ville de Riorges semble correspondre aux critères définis dans le cadre du Volet territorial du Plan 5000 équipements – Génération 2024, au titre de l'axe 3 des équipements structurants :

- Une rénovation structurante de l'équipement, portant notamment sur les aspects suivants :
 - Aménagement de vestiaires et sanitaires spécifiques pour la pratique sportive féminine

.../...

- Réduction de la consommation d'énergie finale par la mise en place d'un dispositif de pilotage intelligent de la consommation d'énergie, l'isolation des réseaux de chauffage ou d'eau chaude, isolation en partie haute du bâtiment.
- Un équipement largement réservé à la pratique sportive scolaire (de la maternelle au collège), péri et parascolaire (ALSH municipal au quotidien après la classe, centre social de Riorges pendant les vacances scolaires)
- Des créneaux réservés à des publics porteurs de handicap (ADAPEI) ou à des équipements sociaux (foyer départemental de l'enfance).

Une demande de subvention sera déposée, d'un montant maximal de 277 021.75 €, correspondant à 20 % du montant des travaux, plafond d'intervention défini par l'ANS, au titre de l'axe 3 (équipements structurants) du volet territorial du Plan 5000 équipements – Génération 2024.

Financement

Le coût total prévisionnel pour la réalisation de l'ensemble de cette opération est estimé à 1 385 108.74 € HT, soit 1 662 130.49 € TTC.

Coût estimatif du projet	Montant estimé HT	Recettes prévisionnelles	Montant estimé	%
Travaux :	1 385 108.74 €	FCTVA:	227 213.24 €	16.40 %
		Subvention estimée sollicitée auprès de l'ANS :	277 021.75 €	20.00 %
		Autofinancement :	880 873.75 €	63.60 %
Total :	1 385 108.74 €	Total :	1 385 108.74 €	100.00 %

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal à l'unanimité :

- 1°) approuve le projet de travaux envisagé pour la rénovation structurante du gymnase Galliéni,
- 2°) approuve le plan de financement du projet, tel qu'annexé à la présente délibération,

Riorges, le 11 juin 2024

La secrétaire de séance, Brigitte MACAUDIERE Le Maire, Jean-Luc CHERVIN